

DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
N° 2023- 001

L'an deux mille vingt-trois, le 9 février à 18 heures 30, le Conseil Syndical du SIAEP Vayres-et-Tardoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de la commune d'Oradour sur Vayres, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Chalard.

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 20

Date de convocation du conseil syndical : 30 janvier 2023

PRESENTS : M BARBE, CHALARD, COIFFIER, DANIEL, FAURE, GABETTE, HINK, LALAY, MAGDZIAK, MAUX, MEYNARD, PUYHARDY, SIMONNEAU, WAFLART

Secrétaire de séance : M BARBE

Membres	20
Présents	14
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Objet : Compte administratif 2022 du syndicat Vayres et Tardoire

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Monsieur WAFLART André, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Mr CHALARD Jean Pierre, Président du SIAEP Vayres et Tardoire, après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte administratif 2022	Investissement	Exploitation
Dépenses de l'exercice	1 005 614,01	334 803,82
Recettes de l'exercice	820 724,85	540 536,17

2°) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes :

3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser : 180 000 € en dépenses d'investissement et 21 500 € en recettes d'investissement

4°) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme
Le Président,

DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
N° 2023- 002

L'an deux mille vingt-trois, le 9 février à 18 heures 30, le Conseil Syndical du SIAEP Vayres-et-Tardoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de la commune de Oradour sur Vayres, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Chalard.

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 20

Date de convocation du conseil syndical : 30 janvier 2023

PRESENTS : M BARBE, CHALARD, COIFFIER, DANIEL, FAURE, GABETTE, HINK, LALAY, MAGDZIAK, MAUX, MEYNARD, PUYHARDY, SIMONNEAU, WAFLART

Secrétaire de séance : M BARBE

Membres	20
Présents	14
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Objet : Compte de gestion 2022 du syndicat Vayres et Tardoire

Considérant que toutes les opérations sont régulières Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme

Le Président,

DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
N° 2023- 003

L'an deux mille vingt-trois, le 9 février à 18 heures 30, le Conseil Syndical du SIAEP Vayres-et-Tardoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de la commune d'Oradour sur Vayres, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Chalard.

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 20

Date de convocation du conseil syndical : 30 janvier 2023

PRESENTS : M BARBE, CHALARD, COIFFIER, DANIEL, FAURE, GABETTE, HINK, LALAY, MAGDZIAK, MAUX, MEYNARD, PUYHARDY, SIMONNEAU, WAFLART

Secrétaire de séance : M BARBE

Membres	20
Présents	14
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Objet : Affectations de résultat 2021

Le Conseil Syndical,

Après avoir entendu le compte administratif du syndicat de l'exercice 2022,

Statuant sur les affectations cumulées du résultat d'exploitation et d'investissement de l'exercice 2022,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

- Affectation à l'investissement : **205 732,35 €**
(voir annexe)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme
Le Président,

DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
N° 2023- 004

L'an deux mille vingt-trois, le 9 février à 18 heures 30, le Conseil Syndical du SIAEP Vayres-et-Tardoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de la commune d'Oradour sur Vayres, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Chalard.

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 20

Date de convocation du conseil syndical : 30 janvier 2023

PRESENTS : M BARBE, CHALARD, COIFFIER, DANIEL, FAURE, GABETTE, HINK, LALAY, MAGDZIAK, MAUX, MEYNARD, PUYHARDY, SIMONNEAU, WAFLART

Secrétaire de séance : M BARBE

Membres	20
Présents	14
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Objet : demande de subvention – CVM

M. le Président fait part au conseil syndical de la présence récurrente de CVM à certaines extrémités du réseau. Une quatrième tranche de travaux de remplacement est de nouveau à prévoir pour éliminer les CVM dans le réseau d'eau potable.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- Décide d'anticiper le renouvellement des canalisations en PVC relarguant des CVM, afin de garantir une qualité de l'eau distribuée.
Le montant total estimatif de ces travaux s'élève à 445 000 € HT.
- Sollicite l'Aide de l'Etat, par le biais de la DETR, pour le remplacement des canalisations identifiées sur l'ensemble du territoire du syndicat, à hauteur de 25 % du montant des travaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme
Le Président,

DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
N° 2023- 005

L'an deux mille vingt-trois, le 9 février à 18 heures 30, le Conseil Syndical du SIAEP Vayres-et-Tardoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de la commune d'Oradour sur Vayres, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Chalard.

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 20

Date de convocation du conseil syndical : 30 janvier 2023

PRESENTS : M BARBE, CHALARD, COIFFIER, DANIEL, FAURE, GABETTE, HINK, LALAY, MAGDZIAK, MAUX, MEYNARD, PUYHARDY, SIMONNEAU, WAFLART

Secrétaire de séance : M BARBE

Membres	20
Présents	14
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Objet : demande de subvention – Neutralisation la Martinie

M. le Président fait part au conseil syndical de l'absence de traitement de l'agressivité de l'eau brute sur la commune de Champagnac la Rivière. Cette agressivité est naturelle et résulte de la géologie du territoire. Les ressources de cette commune sont donc largement sous exploités puisque l'une est arrêtée et l'autre est mélangée avec l'eau traitée de Dournazac et de Champsac. Même en considérant ces mélanges, la conductivité de l'eau distribuée n'atteint pas la limite réglementaire de 200 µS/cm. Ainsi, il est proposé de mettre en place un traitement de reminéralisation au niveau du réservoir existant, où une chloration est déjà présente.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- Décide d'anticiper la baisse des ressources en mettant en place un traitement de reminéralisation sur les ressources non traitées de la commune de Champagnac la Rivière.
- Sollicite l'Aide de l'Etat, par le biais de la DETR, pour la mise en place d'une neutralisation.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme
Le Président,

DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL
N° 2023- 006

L'an deux mille vingt-trois, le 9 février à 18 heures 30, le Conseil Syndical du SIAEP Vayres-et-Tardoire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle polyvalente de la commune d'Oradour sur Vayres, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Chalard.

Nombre de conseillers syndicaux en exercice : 20

Date de convocation du conseil syndical : 30 janvier 2023

PRESENTS : M BARBE, CHALARD, COIFFIER, DANIEL, FAURE, GABETTE, HINK, LALAY, MAGDZIAK, MAUX, MEYNARD, PUYHARDY, SIMONNEAU, WAFLART

Secrétaire de séance : M BARBE

Objet : Demande de subvention – Renforcement du réseau AEP

Membres	20
Présents	14
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

M. le Président fait part au conseil syndical de l'impossibilité de remplir le château d'eau de Maisonnais avec l'eau traitée de la Côte de Vayres. Cette opération est limitée par le diamètre de la canalisation située sur la commune des Salles Lavauguyon. Le transit entre Chéronnac et Les Salles Lavauguyon a été réalisé en 2018 jusqu'au lieu-dit Chez Tony en diamètre 110 mm. Il serait nécessaire de renforcer 1500 m de canalisation du lieu-dit Chez Tony jusqu'au bourg des Salles Lavauguyon en 110 également. La conduite existante est en diamètre 63 mm.

Après en avoir délibéré, le conseil syndical :

- Sollicite l'Aide du Conseil Départemental.
- Décide d'autoriser le lancement de ces travaux

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme
Le Président,